



## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Saint-Amable statuera, lors de sa séance ordinaire du 5 août 2025, sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Immeuble affecté	Nature et effets de la dérogation demandée
<p><b>Adresse : 531, rue du Ruisseau</b> <b>Lots : 6 287 385, Cadastre du Québec</b></p>	<p>La demande vise à régulariser et reconnaître conforme l'implantation du bâtiment principal constaté lors de la transaction immobilière.</p> <p>L'élément de non-conformité est la marge latérale nord-est, laquelle doit être de 12,03 mètres de la limite de propriété, alors qu'elle a été mesurée à 11,81 mètres, soit un écart de 0,22 mètre.</p>
<p><b>Adresse : 346, rue Principale</b> <b>Lots : 5 977 926, Cadastre du Québec</b></p>	<p>La présente demande vise à régulariser et à reconnaître conforme la construction d'un immeuble résidentiel de 33 logements répartis sur trois étages, incluant un stationnement souterrain.</p> <p>Plus spécifiquement, la demande porte sur deux aspects principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'aménagement de cases de stationnement en tandem au sous-sol, une configuration non prévue à l'article 64.1 du règlement de zonage;</li><li>• La largeur de l'accès à la propriété, laquelle excède la norme prescrite : la largeur projetée est de 7,43 mètres, alors que la réglementation prévoit un maximum de 6,5 mètres, représentant ainsi une dérogation de 0,793 mètre.</li></ul>

Tout intéressé peut se faire entendre à l'égard de ces demandes de dérogation mineure, par le conseil municipal en se **présentant à la salle Simon-Lacoste** de l'hôtel de ville situé au 575, rue Principale, à Saint-Amable, le **5 août 2025 entre 18 h 30 et 18 h 55**.

Saint-Amable, ce 17 juillet 2025

Maxime Dupuis  
Greffier adjoint